



## - conclusion du tribunal -

Par **dragonniere**, le **02/02/2010** à **14:23**

Bonjour,

Pour faire suite aux conclusions du tribunal rendu le 10 Décembre 2009, suite à mon divorce et à la garde de mon fils, j'aurai souhaité avoir quelques précisions :

- En page 3, concernant les vacances scolaires, il est noté : « pendant la moitié des vacances de plus de 5 jours, selon le planning de travail de Monsieur... »

Monsieur m'a transmis son planning de garde, il aura notre fils, 15 jours consécutifs au mois de Juillet et Août, ce qui n'est pas forcément mon cas.

En effet, Monsieur a posé un week end de garde sur mes vacances de Juillet, je ne l'aurai donc pas 15 jours consécutifs, est-ce normal ?

Ne manque-t-il pas certaines informations me concernant afin de cadrer et d'éviter toutes sortes de malentendus ?

- En page 4, concernant la pension alimentaire, variation s'effectuant le premier janvier de chaque année, il est noté je cite : « dit que le débiteur devra chaque année de lui-même opérer cette indexation.... »

Est-ce valable pour cette année 2010 ? Si tel est le cas et si cela n'a pas été encore fait pour ce début d'année, dois-je en avertir mon ex mari par simple mail, recommandé ou autre... ?

Par avance, je vous en remercie.